

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES**

**Projet Routier V
Composante : Voiries Structurantes
Dédoublément de la RR99 du PK0 au PK9,2
dans le Gouvernorat Kairouan
Avis d'Appel d'Offres International**

Date AOI : 16/03/2010

N° AOI : 7/2010/DGPC

Cet avis d'appel d'offres fait suite à la Note d'information générale sur l'acquisition des Marchés parue dans UNDB N°738 du 16 novembre 2008

1. Le Gouvernement Tunisien a obtenu de la Banque africaine de développement, un prêt pour financer le coût du projet Routier V. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des marchés issus du présent appel d'offres.

2. La Direction Générale des Ponts et Chaussées du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire lance un appel d'offres international pour les travaux de dédoublement de la MC99 du PK0 au PK9,2 dans le Gouvernorat de Kairouan.

3. Sont admis à concourir :

3.1 - tous les soumissionnaires venant de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les *Règles de procédure de la BAD en matière d'acquisition des biens et travaux*.

4. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être achetés auprès de la Direction des Etudes à la Direction Générale des Ponts et Chaussées - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) à l'adresse suivante : Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins-1030 Tunis - Tunisie, à compter du mardi 16 Mars 2010, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinq cent dinars tunisiens (500,000 DT). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

Il sera procédé au versement de cette somme au compte courant postal CCP n° 623-45, au nom de monsieur le régisseur des recettes de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.

5. Les offres doivent être accompagnées d'un acte de cautionnement de soumission d'un montant de Cent Mille Dinars (100.000 DT).

Egalement, les offres doivent être établies conformément aux indications du dossier d'appel d'offres, et doivent être adressées par voie postale à l'adresse indiquée au point 4. ci-dessus,

pour être reçues au plus tard le **Lundi 24 Mai 2010 à 9H30mn**. Toute offre parvenue après ce délai sera rejetée. (Le cachet du bureau d'ordre central du MEHAT faisant foi).

6. Les offres techniques et financières seront ouvertes le Lundi 24 Mai 2010 à 10H 00, à la Direction Générale des Services Communs en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.